



FFEC
Fédération Française
des Entreprises de Crèches



Le cabinet DF Recouvrement, partenaire de confiance de la FFEC

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 28 avril 2025 - La Fédération Française des Entreprises de Crèches annonce avoir conclu un partenariat avec DF Recouvrement, cabinet spécialisé en gestion des créances, afin d'offrir à ses adhérents un appui concret pour la gestion de leur facture impayée.

Par ce partenariat, cet expert du recouvrement pourra accompagner les entreprises de crèches et de micro-crèches dans le suivi de leurs créances et le règlement des retards de paiement, en leur proposant des solutions adaptées à leur fonctionnement. Des missions souvent chronophages mais indispensables au bon fonctionnement des entreprises.

DF Recouvrement est un cabinet reconnu pour son adaptation à son interlocuteur, fort de plus de 35 années d'expériences. Sa connaissance fine du secteur des crèches et micro-crèches lui permettra de répondre au mieux aux besoins des adhérents de la FFEC.

A propos de DF Recouvrement :

Faire confiance à DF Recouvrement, c'est faire le choix de l'excellence. Forts de 35 années d'expérience, nous avons su faire évoluer nos méthodes de **recouvrement** pour nous adapter aux différents types de clients débiteurs, tout en conservant l'intégrité des relations commerciales que vous entretenez avec celui-ci. Nous choisir, c'est aussi faire le choix du sur mesure, que vous soyez une TPE, une PME ou une multinationale, nos équipes de juristes et chargés de recouvrement sont capables de traiter tous types de dossiers. Compétents en France et à l'international, tant de manière amiable que juridique, nous garantissons à nos clients une facturation à la réussite uniquement. Alors pourquoi attendre ?

A propos de la FFEC :

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 1 000 entreprises adhérentes représentant 3 100 établissements, soit plus de 72 000 places de crèches en France et employant 29 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées.

La FFEC rappelle qu'elle ne s'exprime que pour ses membres¹ qui en sus de la réglementation strictement identique pour toutes les crèches publiques et privées, associations ou entreprises, ont choisi de s'appliquer une Charte éthique rappelant leurs engagements notamment pour la bientraitance des professionnels de crèches et la qualité d'accueil des enfants.

« Aimer faire mieux sera toujours le guide de notre action, pour les enfants, les parents et nos équipes »

¹ La FFEC rappelle que l'entreprise People & Baby n'est plus adhérente depuis 2011 de la FFEC et qu'elle est désormais membre de la Fédération du service aux particuliers ([FESP](#))